

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN**

Séance du 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.
Excusés : H.MARION procuration à D.MERLE, M.LE PARLOUER procuration à S.MOREAU
Secrétaire : S.MOREAU

Membres de référence : 19

Membres en exercice : 19

Membres ayant pris part à la délibération : 19

**CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX MIS A DISPOSITION
AUPRES DE L'ASSOCIATION CRESUS (8.5)**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la rédaction d'une convention dans le cadre de la mise à disposition de locaux communaux au profit de l'association CRESUS afin de permettre la tenue de permanence au sein du centre médico-social sis 7 bis rue des Anciens Combattants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la mise à disposition des locaux communaux à l'association CRESUS,
- **Autorise** le maire à signer la convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

